



CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

Féchy, le 17 juin 2013

RAPPORT
DE LA COMMISSION AD HOC
AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 4/2013
relatif au projet de centre aquatique région Morges

Au Conseil Général de Féchy,
Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La Commission ad-hoc concernant le préavis municipal n°4/2013 relatif au projet de centre aquatique région Morges et composée de Monsieur Riccardo De Filippo (1er nommé), de Mmes Jamila Blackwell et Carine Tschälar, et de MM. Marcus Rothenbuhler et Thomas von Arx s'est réunie le 10 juin 2013 à 20h à la salle de la Municipalité, afin de consulter ce préavis.

Monsieur Francis Liard, Syndic, et Madame Carole Bettems, Municipale, étaient présents lors de notre réunion afin de nous présenter le préavis et de répondre à nos questions.

Le préavis traite l'évolution du projet de piscine régionale à Morges qui est aujourd'hui prêt à passer au stade de création d'une Société Anonyme. Cette SA sera propriétaire, chargée de piloter le projet, de conclure un partenariat public/privé, et de surveiller la planification-réalisation-exploitation d'un centre aquatique à but sportif.

Telle qu'envisagé actuellement, le centre accueillera une piscine couverte avec:

- un bassin sportif de 25m aux dimensions aptes à l'homologation sportive cantonale et fédérale;
- un bassin non-sportif de 25m;
- une pataugeoire;
- une fosse à plongeon;
- un toboggan et son bassin d'arrivée;
- un espace restauration ouvert à tout public
- des vestiaires et d'autres espaces accessoires
- un espace bien-être pour soins médicalisés, soins esthétiques, spa, et sauna

Les bassins extérieurs actuels feront partie intégrante du nouveau site, réalisant ainsi un centre toutes-saisons.

Tenant compte qu'aujourd'hui il n'y a pas dans notre district un centre aquatique couvert qui soit à proximité et d'accès facile par transport public, la municipalité propose la participation à la SA citée, au prorata de notre population ultérieurement réduit par un facteur de distance à Morges.

Nous avons l'opportunité de participer à cette SA et de bénéficier en tant que copropriétaires d'avantages directs pour notre population. La création et l'accès facilité à une infrastructure de cette envergure serait autrement impossible pour une commune comme la nôtre pour un investissement si limité.

Le choix du modèle économique de partenariat public-privé aide à confirmer la viabilité du projet ainsi qu'à réduire les risques pour notre commune au-delà d'éventuels déficits d'exploitation au prorata de notre participation.

Nous tenons à souligner le fait que le parcours menant à la réalisation du projet doit en premier lieu passer par une étude approfondie. Nous sommes amenés à nous prononcer pour ou contre notre participation au financement de ladite étude et non sur les détails de sa réalisation.

En conclusion, et au vu de ce qui précède, la commission ad-hoc sur le centre aquatique régional recommande à l'unanimité au Conseil Général d'adhérer à ce préavis tel que présenté.

Le premier nommé
Riccardo De Filippo

Les Membres :
Jamila Blackwell

Carine Tschälar

Marcus Rothenbuhler

Thomas von Arx